

# SOCIÉTÉ

# D'HISTOIRE DU DROIT

Association sans but lucratif  
ayant pour objet d'encourager les études scientifiques d'histoire des institutions et du droit  
(déclarée à la Préfecture de Police le 11 avril 1914, publiée au J. O. du 19 avril)

Siège social : 12, place du Panthéon, 75005 Paris

## Assemblée générale du 12 octobre 2019

La première réunion de la Société d'histoire du droit pour l'année universitaire 2019-2020 aura lieu le **samedi 12 octobre 2019 à 15 h.30 en salle des Conseils de l'université Paris 2 Panthéon-Assas** (12, place du Panthéon, 75005 Paris, escalier M, 2<sup>e</sup> étage, accessible par les ascenseurs).

Elle sera précédée de la **réunion du Comité**, qui se tiendra, **dans la même salle, à 14 h.30**

### 1. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

- rapport moral de M<sup>me</sup> la présidente ;
- rapport financier de M. le trésorier et approbation des comptes ;
- élection au Comité : remplacement des 20 membres élus ou renouvelés en 2016 et dont le mandat est venu à expiration.

Sont sortants et rééligibles les membres (ordinaires ou extraordinaires) suivants :

- M<sup>mes</sup> N. DOCKÈS, S. DÉMARE-LAFONT, R. DI SIMONE et A.-M. LE POURHIET ; MM. B. BERNABÉ, M.-A. CHAMOCHO, J.-P. CORIAT, A. DEROCHE, G. GIORDANENGO, X. GODIN, O. GUILLOT, J. KRANJC, G. LEYTE, X. MARTIN, Y. MAUSEN, J.-L. MESTRE, G. S. PENE-VIDARI, L. PFISTER, R.-M. RAMPENBERG, M. SCHMÖCKEL et I. SOFFIETTI, élus ou renouvelés en 2016 ;
- élection d'un **nouveau membre ordinaire** afin de pourvoir le siège de membre ordinaire laissé vacant par un départ à la retraite.

L'élection de ces membres doit se faire au scrutin uninominal à un tour et à la majorité relative ; *le vote par correspondance est admis* (voir les modalités pratiques au verso).

### 2. Séance ordinaire :

Communication de M. Jean-Pierre ROYER, professeur émérite de l'université de Lille : « *Naissance et éclosion d'une discipline : l'histoire de la justice* ».

La présidente,  
Sophie DÉMARE-LAFONT

# Instructions pour le vote par correspondance

## 1. Il est évidemment inutile de voter pour des membres du comité actuellement en cours de mandat, à savoir :

- M<sup>mes</sup> A. LEFEBVRE-TEILLARD, E. CHEVREAU, A. LAQUERRIÈRE-LACROIX, A.-M. MONTI et M. PEGUERA POCH ; MM. P. ALVAZZI DEL FRATE, J.-M. AUGUSTIN, L.-A. BARRIÈRE, E. BOURNAZEL, J.-M. CAUCHIES, O. DESCAMPS, J.-L. GAZZANIGA, J. HILAIRE, J. KRYNEN, J.-J. DE LOS MOZOS TOUYA, N. OLSZAK, R. PEREZ-BUSTAMENTE, J.-P. POLY, F. STEVENS, D. TAPPY, J.-L. THIREAU, N. WAREMBOURG et L. WINKEL, élus ou renouvelés en 2017 ;
- M<sup>mes</sup> C. LECOMTE, E. MONGIANO, J. MOREAU-DAVID, L. MOSCATI, C. PLESSIX-BUISSET, G. DI RENZO-VILLATA ; MM. J. BART, J.-M. CARBASSE, N. CORNU THÉNARD, J. COUDERT, W. DECOCK, R. GANGHOFER, M. GANZIN, J.-L. HAROUEL, A. LAINGUI, M. MATHIEU, X. D'ORS, A. PADOA-SCHIOPPA, P. PICHONNAZ, J. POUMARÈDE, M. QUÉNET, S. SOLEIL, A. TORRENT, L. WAELKENS et N. LAURENT-BONNE, élus ou renouvelés en 2018.

## 2. Pour voter :

- utiliser le bulletin ci-dessous en y inscrivant 23 noms *au plus* ; si vous souhaitez voir renouvelés l'ensemble des sortants, vous pouvez l'indiquer par les mots : « *liste des sortants* » (avec, éventuellement : « *sauf X ou Y* »), en ne portant sur le bulletin que les noms nouveaux (au moins un pour couvrir le siège vacant ; éventuellement davantage si la liste des sortants a été abrégée) ;
- pour ceux qui ne pourront pas assister à l'Assemblée générale, mettre le bulletin dans une première enveloppe laissée anonyme, puis placer celle-ci dans une deuxième enveloppe sur laquelle sera indiqué le nom du votant ; faire parvenir le tout par courrier postal **au plus tard le 13 octobre** prochain à M. Nicolas WAREMBOURG, 30, rue des Grands Augustins, F-75006 Paris.

---

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT  
Élection au Comité  
Année universitaire 2019-2020

1.....	13.....
2.....	14.....
3.....	15.....
4.....	16.....
5.....	17.....
6.....	18.....
7.....	19.....
8.....	20.....
9.....	21.....
10.....	22.....
11.....	23.....
12.....	